

CSEC : 20 mai 2020

Instruction RH / RTT et ABAP

Pourquoi la CFE-CGC Métiers de l'emploi participe au vote et s'abstient.

Nous sommes consultés ce jour concernant la note RH du 20 avril 2020 dont l'objet est la prise obligatoire de jours RTT pour tous les agents de droit privé ou de droit public en absence autorisée payée pendant la période de confinement allant du 17 mars au 7 mai.

Si les élus de la CFE CGC Métiers de l'Emploi comprennent bien la nécessité qui s'est imposée à notre établissement d'appliquer un décret concernant les agents de droit public, il nous apparait que la symétrie des situations impliquant l'application de cette mesure à l'ensemble des agents en ABAP a été de nature à créer :

- d'une part de l'incompréhension parmi les agents concernés associée à un sentiment " on ne m'avait pas tout dit",
- et d'autre part, une charge très forte sur les épaules des équipes GRH et des équipes de direction qui, dans un temps extrêmement court (2 jours) ont du faire preuve de réactivité afin d'informer et mettre en oeuvre ce dispositif.

Même si nous comprenons que ce même délai très court s'est imposé également à la direction générale; la CFE-CGC Métiers de l'Emploi souhaite par cette absence non seulement alerter la direction sur les difficultés engendrées par cette mise en oeuvre au pas de charge mais également suggérer que de tels dispositifs s'ils devaient être prorogés le soient avec des délais permettant à chacun de s'en emparer.

